La forme *be* + *-ing*, expression de la prédication de l'état de participation de l'actant principal (ou secondaire) à une occurrence du procès

Groussier Marie-Line

Pour citer cet article

Groussier Marie-Line, « La forme *be* + *-ing*, expression de la prédication de l'état de participation de l'actant principal (ou secondaire) à une occurrence du procès », *Cycnos*, vol. 15.n° spécial (Journées Charles V sur les propositions relatives et l'aspect "be+ing"), 2000, mis en ligne en septembre 2008.
http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/publication/item/314

Lien vers la notice http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/publication/item/314
Lien du document http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/cycnos/314.pdf

Cycnos, études anglophones
revue électronique éditée sur épi-Revel à Nice
ISSN 1765-3118 ISSN papier 0992-1893

AVERTISSEMENT

Les publications déposées sur la plate-forme épi-revel sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle. Conditions d'utilisation : respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle.

L'accès aux références bibliographiques, au texte intégral, aux outils de recherche, au feuilletage de l'ensemble des revues est libre, cependant article, recension et autre contribution sont couvertes par le droit d'auteur et sont la propriété de leurs auteurs. Les utilisateurs doivent toujours associer à toute unité documentaire les éléments bibliographiques permettant de l'identifier correctement, notamment toujours faire mention du nom de l'auteur, du titre de l'article, de la revue et du site épi-revel. Ces mentions apparaissent sur la page de garde des documents sauvegardés ou imprimés par les utilisateurs. L'université Côte d'Azur est l'éditeur du portail épi-revel et à ce titre détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation du site. L'exploitation du site à des fins commerciales ou publicitaires est interdite ainsi que toute diffusion massive du contenu ou modification des données sans l'accord des auteurs et de l'équipe d'épi-revel.

EPI-REVEL
Revues électroniques de l'Université Côte d'Azur

La forme *be* + *-ing*, expression de la prédication de l'état de participation de l'actant principal (ou secondaire) à une occurrence du procès

Marie-Line Groussier

Université de Paris VII

On se placera ici dans la perspective, adoptée par bien d'autres, qui consiste à considérer la forme périphrastique comme un cas particulier de prédication du type COPULE + ADJECTIF ATTRIBUT. En conséquence, après une analyse séparée des valeurs des deux éléments, on essaiera d'en tirer celles de la forme périphrastique tout entière.

I. Quelques définitions

Rappelons d'abord les concepts de **relation prédicable en priorité**, **d'actant principal** et **d'actant secondaire** que nous avons été amenés à élaborer, dans le groupe Constantes & Variations, au cours de nos recherches sur la complémentation[1].

Comme il est de règle dans la Théorie des Opérations Enonciatives, on distinguera quatre niveaux : niveau des représentations notionnelles ou notions, niveau de la prédication, première étape vers l'énoncé, niveau énonciatif et niveau de la chaîne. On parlera de *verbe* au niveau de la chaîne, ce terme renvoyant à un certain nombre de comportements morpho-syntaxiques. On dira qu'un verbe renvoie, au niveau notionnel, à un *procès*. C'est la notion de procès qui fournira la relation prédiquée devenue ainsi *prédicat*. Au niveau énonciatif, diverses opérations de repérage par rapport à la Situation d'énonciation (Sit_0) confèrent au prédicat diverses déterminations (diathèse, temps, modalité, aspect).

I.1. Définition notionnelle du procès

On appelle *notion de procès* une notion relationnelle constituée, entre autres, d'un complexe de relations primitives entre des places d'*actants*.

Le terme d'*actant* a été retenu comme un pis-aller. Il n'a pas la signification en grande partie syntaxique qu'il a chez son inventeur, Lucien TESNIERE (TESNIERE 1959). Il serait plutôt à rapprocher de l'acception que lui donne LAZARD 1994, mais -insistons sur ce point- en limitant strictement son emploi pour renvoyer au niveau **notionnel** (chez LAZARD 1994, la distinction n'est pas toujours claire entre niveau notionnel et niveau syntaxique). On définira l'actant comme un participant à un procès. On dira ainsi que le procès "éplucher" a, par définition, pour participants trois actants, deux obligatoires, un Agent (l'"éplucheur) et un Patient ("ce qui est épluché"), un optionnel, l'Instrument (intermédiaire entre l'Agent et le Patient). On peut représenter ce complexe de relations ainsi :

$$\begin{array}{ll} (&)^{IN} \\ k & m \\ ( )^{AG} \; g \; ( )^{PA} & \end{array}$$

I.2. Définition de la relation prédicable en priorité

Dans des langues à deux diathèses comme les langues indo-européennes actuelles, c'est toujours la même relation, parmi celles qui constituent la notion de procès, qui est prédiquée à l'actif. Ainsi, pour le procès "éplucher", c'est la relation Agent-Patient, comme dans :

(1) Le vieux bonhomme épluchait une pomme avec son couteau.

Le prédicat *épluchait* met en relation un premier argument *le vieux bonhomme* qui renvoie, au niveau notionnel, à l'Agent, et un deuxième argument *une pomme* qui renvoie au niveau

[1] Cf. aussi GROUSSIER & RIVIERE 1996 et GROUSSIER 1998.

notionnel au Patient. Pour prédiquer la relation composite à l'Instrument, exprimé par *son couteau*, il a fallu ajouter la préposition *avec*. On dira que, pour le procès "éplucher", la relation Agent-Patient est la ***relation prédicable en priorité***. Cette dénomination est destinée à rappeler d'une part que, à l'actif, si une seule relation est prédiquée, ce sera obligatoirement la relation Agent-Patient, d'autre part et corollairement, qu'aucune autre relation primitive constitutive du procès "éplucher" ne pourra être prédiquée en tant que prédicat principal d'un énoncé actif, c'est à dire prédicat exprimé par le verbe *éplucher*. Le premier terme de cette relation primitive, l'Agent, sera, en conséquence, le candidat prioritaire à la fonction prédicative de premier argument et le deuxième terme de la même relation, le Patient, le candidat prioritaire à la fonction prédicative de deuxième argument. On donnera à l'Agent le nom d'*actant principal* et au Patient celui d'*actant secondaire*.
Selon les procès, les fonctions d'actant principal et d'actant secondaire correspondront à des rôles d'actants différents. Ainsi, pour un procès comme "savoir", la relation prédicable en priorité sera la seule relation constitutive du procès, c'est à dire la relation Repère-Repéré et, donc, l'actant principal sera le Repère, l'actant secondaire le Repéré. Pour un procès comme "tomber", la relation prédicable en priorité sera une relation en boucle partant du Patient et y revenant. Il y aura donc un actant principal, le Patient, mais il n'y aura pas d'actant secondaire.

PA

Q

II. La forme V-*ing*

II.1. Participes et gérondifs

En anglais et en français, le paradigme verbal inclut deux adjectifs verbaux, le *participe présent* et le *participe passé*. Dans les deux langues, il existe, à côté du participe présent, un nom verbal de même forme que l'on appelle généralement *gérondif*. Ce qui est remarquable, c'est que, également dans les deux langues, la similitude de forme entre participe présent et gérondif provient de la confusion entre deux formes historiquement distinctes. En français, le participe présent en *-ant* provient de la généralisation du participe présent en *-ans* des verbes de la première conjugaison latine qui était la conjugaison productive. Le gérondif, également en *-ant*, provient, lui, du gérondif latin de la même conjugaison en *-ando*[2]. En anglais, il faut attendre la fin du 14ème siècle pour assister à la confusion entre le suffixe *-ind*[3] et le suffixe de nom verbal *-ing*[4] La confusion est d'abord phonétique et affecte bien d'autres syllabes inaccentuées en Voyelle + {nd} confondues avec Voyelle + {Ng}[5]. Cependant, il va de soi qu'une telle confusion morphologique aurait été sans lendemain si elle n'avait trouvé un écho dans les valeurs des formes concernées.

II.2. Valeurs de la forme unique en *-ing* en anglais actuel

II.2.1. Le participe présent ou forme en *-ing* adjectivale

Cette forme apparaît dans toutes les configurations syntaxiques caractérisant les adjectifs : apposition, épithète, attribut.

---

[2] La confusion entre les deux formes est très ancienne puisqu'elle date du roman et se retrouve dans toutes les langues romanes. La généralisation des formes à voyelle thématique *-a-* de la 1ère conjugaison latine est, elle, particulière au français. Cf. POSNER 1996 : 175 et BRUNOT 1966 : 208.

[3] Forme du Sud et des Midlands du suffixe de participe présent vieil-anglais *-ende*. Cf. MOSSE 1959 : 114.

[4] Forme, également généralisée en moyen-anglais, du suffixe *-ung* du vieil-anglais.

[5] Cf. VISSER 1964-73, §§ 1001 à 1033.

2. They pushed the door and flung it wide, half expecting to see Byrne cowering on the floor, but the room was empty.
(J. W. Martin, The Bird Yard, 269)
3. He fell to the ground like a drowning man, the final submission of one who knows he'll never surface again.
(Id. Ibid., 315)
4. 'We don't want to go jumping to conclusions,' said Parker, comfortingly, but she wasn't listening.
(Id. Ibid., 10)

Dans chacune de ces phrases, le participe présent pourrait être remplacé par un adjectif :

2'. They pushed the door and flung it wide, half ready to see Byrne cowering on the floor.
3'. He fell to the ground like a sick man.
4'. (...) but she wasn't attentive.

On aura remarqué que le test de remplacement par un adjectif est possible dans les trois cas, y compris dans (4') où l'adjectif attribut *attentive* remplace le participe présent dans une forme périphrastique *be* + *-ing*[6].

Dans ces trois cas, la forme en *-ing* adjectivale qualifie un élément nominal : dans (2), le pronom *they*, dans (3) le nom *man*, dans (4) le pronom *she*. Dans (4) et (4'), la relation entre *she* et *listening / attentive*, repérage du type identification, est prédiquée par le verbe *wasn't*. Dans (2) et (2'), la prédication de la même relation d'identification entre *they* et *expecting / ready* est indiquée par la pause prosodique (virgule). Enfin, dans (3), la relation entre *drowning / sick* et *man* est préconstruite. Ce fait est indiqué par la position de l'adjectif à gauche du nom.

Un adjectif qualificatif renvoie à un état, soit permanent (*The man is stupid*), soit temporaire (*The man is sick*). On remarquera que, dans les trois cas ci-dessus, les adjectifs proposés comme variantes des participes présents renvoient à des états temporaires et il en va de même des participes présents : *expecting* et *ready* désignent tous deux l'état d'attente d'un événement spécifique, *drowning* renvoie à l'état temporaire précédant la mort par immersion, *sick* à l'état temporaire de maladie, *listening* et *attentive* à l'état temporaire de renforcement de la vigilance (auditive pour *listening*).

On s'aperçoit alors que l'état temporaire exprimé par *expecting* est celui de l'actant principal du procès "expect", procès constitué par la relation entre un Siège (doté de la propriété /animé-humain/) et une Cause (toujours constituée par un événement projeté dans l'avenir). De même, l'état temporaire exprimé par *drowning* est celui de l'actant principal du procès "drown", en l'occurrence un Patient et unique actant de ce procès. Enfin, *listening*, renvoie à l'état temporaire de l'actant principal du procès "listen" qui met en jeu trois actants, un Agent, un Patient/Siège coréférentiel à l'Agent et une Cause[7]. Dans ce cas, l'actant principal est l'Agent.

On définira donc, pour l'instant, la valeur du participe présent, forme en *-ing* adjectivale, comme l'expression de **l'état temporaire de participation à une occurrence de l'actant principal du procès exprimé par le verbe**.

II.2.2. Le gérondif ou forme en *-ing* nominale

A l'intérieur des portes des wagons de métro londoniens, on lit :

5. Obstructing the doors is dangerous.

---

[6] Ceci ne signifie pas que la manipulation serait possible avec n'importe quelle forme *be* + *-ing*.

[7] "Listen", c'est, pour un animé, humain ou assimilé, "déclencher sa propre transformation en Siège de la perception d'un phénomène acoustique". On a donc, dans ce cas, un Agent, un Patient (qui passe de l'état de non-Siège de la perception à l'état de Siège de la perception) et une Cause.

La nature substantivale de *obstructing* apparaît dans le fait qu'il fonctionne comme C_0[8] de *is*. Le groupe *obstructing the doors* pourrait être remplacé par un groupe nominal caractérisé :

5'. Obstruction of the doors is dangerous.

Or, quand on compare (5) et (5'), d'une part, la nature ambivalente, verbo-nominale, du gérondif *obstructing* apparaît dans le fait qu'il peut être suivi d'un complément direct, d'autre part, on se rend compte que la signification des deux énoncés n'est pas tout à fait la même : (5) pourrait être paraphrasé :

5.a. For whoever obstructs the door, it is dangerous.

Alors que la paraphrase qui conviendrait plutôt à (5') serait :

5.b. If it happens that the doors are obstructed, that is dangerous.

En somme, dans le premier cas, ce qui est dangereux, c'est plutôt le fait d'être l'Agent d'une occurrence du procès "obstruct", dans le deuxième, c'est le fait que survienne l'événement "obstruction des portes".

La forme en *-ing* nominale apparaît donc dans la même relation à l'adjectif verbal en *-ing* que n'importe quel nom d'état à l'adjectif correspondant, par exemple *whiteness* et *white*. L'adjectif qualifie un élément nominal comme renvoyant à ce ou celui qui est dans "l'état temporaire de participation de l'actant principal à une occurrence du procès concerné" et le gérondif renvoie à "l'état temporaire de participation à une occurrence du procès de tout actant principal".

III. La forme *be* + *-ing*

III.1. La forme *be* + *-ing*, forme de prédication de l'état de participation au procès de l'actant principal

III.1.1. Analyse de la forme *be* + *-ing*

(6) Hanson was leaving the building when his secretary called from the doorway to her office, 'I've just got a fax from Greater---' (Id. Ibid. 86)

Comme annoncé en introduction et esquissé à propos de la citation (4), après bien des linguistes qui se sont penchés sur le problème, on propose ici de traiter la forme périphrastique *be* + *-ing* non comme une unité morphologique inanalysable mais comme une structure COPULE + ADJECTIF ATTRIBUT. L'interprétation sera donc celle d'une telle structure, c'est à dire que la forme *be* + *-ing* sera considérée comme exprimant la prédication du repérage-identification du référent du 1er argument par rapport à l'état temporaire exprimé par le participe présent. En d'autres termes, une telle forme exprime la prédication de la qualification du référent du 1er argument par la notion exprimée par l'adjectif en *-ing*, c'est à dire la notion de l'état de participation au procès de l'actant principal[9]..

Dans le cas de (6), la notion de procès en cause est "leave". Ce procès est analysable comme "un Agent déclenche la rupture de sa propre coïncidence avec un lieu." On a donc trois places d'actants : Agent, Patient, LOC_0 (ou "repère du départ d'un déplacement"). Les places d'Agent et de Patient étant obligatoirement instanciées par le même élément, tout se passe comme si la relation entre ces places disparaissait du schéma actanciel au profit de la relation entre l'Agent / Patient et LOC_0[10]. On a donc, finalement, une seule relation qui sera la relation prédicable en priorité. L'actant principal sera alors l'Agent / Patient, 1er terme de cette relation. Ce qui est prédiqué dans (6), ce n'est pas l'ensemble de l'événement correspondant à

---

8 Abréviation pour "complément de rang zéro", c'est à dire sujet grammatical.

9 Cf. HATCHER 1951 qui parle de "involvement of the subject".

10 C'est ce qui se produit également en anglais pour des procès comme "walk", "run", "go", "come" etc. La solution du français est la même pour des procès comme "quitter", "aller", "venir" exprimés respectivement par les verbes *quitter, aller, venir* etc. mais elle est différente dans le cas où le procès est exprimé par un verbe pronominal comme *se rendre, se transporter, s'en aller.* Dans ce cas, le Patient est exprimé dans la chaîne par le pronom réfléchi

une occurrence de la lexis prédiquée <"Hanson", "leave", "building"> mais une occurrence de <"Hanson", "be", "leaving building"> c'est à dire de l'état temporaire de Hanson en tant qu'Agent / Patient de "leave building". On pourrait gloser cela en disant : "Hanson était dans sa fonction d'Agent / Patient d'une occurrence de 'leave building'".
On se propose de montrer ici que toutes les valeurs de la forme *be + -ing* peuvent être tirées de cette interprétation.

III.2. Valeur aspectuo-temporelle de la forme

III.2.1.

Les deux aspects de l'anglais peuvent avoir deux types de valeurs selon que le point de vue de l'énonciateur sur le procès a ou non à voir avec le déroulement de l'occurrence, c'est à dire sa relation à l'intervalle de temps dans lequel elle s'inscrit. On appellera *aspectuo-temporelles* les valeurs pour lesquelles cette relation existe.

III.2.2.

Dans le cas de l'aspect indiqué par la forme *be + -ing*, le fait que l'énonciateur choisit de considérer l'événement auquel renvoie l'énoncé comme l'état temporaire de participation à une occurrence du procès de l'actant principal revient à cesser de prendre en compte les bornes de l'intervalle. En effet, qui dit état temporaire dit type de procès **notionnellement bornable mais non-borné.** Dans ce cas, c'est au niveau énonciatif que sont opérés les repérages définissant les bornes de telle sorte qu'on pourrait aussi appeler ce type de procès *procès à bornes construites*. Ainsi, le procès "être malade", également du type /état temporaire/, pourra être borné dans l'énoncé par la mention des deux événements définissant les deux bornes, respectivement "tomber malade" et "guérir". Les bornes sont donc, dans ce cas, non-seulement construites mais encore qualitativement hétérogènes par rapport à l'occurrence d'état qu'elles encadrent.

Dans (6), la construction de la 2ème borne de l'intervalle est assurée par la mention du repère de départ du déplacement *the building*. Or, l'état de participation de l'actant principal, état temporaire, ne saurait inclure les bornes. Il s'ensuit que, si le point de vue de l'énonciateur consiste à considérer un événement sous l'angle de l'état temporaire de participation au procès de l'actant principal, les bornes, en particulier la deuxième, sont de ce fait exclues de la **pertinence**. De là la valeur aspectuo-temporelle de *was leaving* dans (6) : cette forme indique ici que l'énonciateur considère un moment où la deuxième borne, définie par *the building*, n'était pas encore atteinte.

III.3. Valeur de qualification du 1er argument par sa participation à l'occurrence

III.3.1.

Dans certains cas, on remarque que la valeur aspectuo-temporelle est exclue pour des raisons contextuelles.
En voici deux exemples :

7. [Le policier Parker se décide à faire acte d'autorité, dans une conversation téléphonique, pour contraindre le psychologue expert
Hanson à venir à Manchester malgré le refus inexplicable de celui-ci]
'Mr Parker, I---'
'So <u>you're coming</u> to Manchester if I have to get you picked up and brought down here for questioning.' (Id. *Ibid.* : 96)

8. [Le crapaud qui vit dans le jardin de la maison de Hanson doit pouvoir y rester à vie. Cette idée amène Hanson à penser que sa compagne, Jan, souhaite la même

stabilité.]
If ever he sold the house, it would be on the understanding that the toad had a life interest in the property, and that was what Jan wanted, a life interest in the property--a life interest in his life, *in fact. She'd been dropping hints of late, and he didn't blame her.*
(Id., *Ibid.* : 93-94)

Dans le premier cas (7), la valeur aspectuo-temporelle est exclue du fait que le contexte indique que Hanson **n'est pas en route pour Manchester** puisqu'il refuse toujours de partir. Il faut alors se demander ce que peut signifier, de la part de l'énonciateur, le fait de présenter l'occurrence de la lexis prédiquée <"you", "come"> comme la prédication de la qualification du 1er argument par sa participation au procès, c'est à dire comme <"you", "be", "coming">. Pour comprendre, il faut se demander d'abord quel est le rôle d'actant du 1er argument. Ici, c'est le rôle d'Agent, actant principal puisqu'il s'agit d'une prédication active. Or, ce rôle a la particularité de ne pas être limité à l'intervalle dans lequel s'inscrit l'occurrence du procès. Du fait que l'Agent est défini comme le "déclencheur" de l'occurrence, l'état temporaire "être Agent du procès X" commence par définition **avant** le déclenchement[11]. Dans (7), Parker fait pression sur Hanson en choisissant de **le caractériser d'avance et explicitement comme l'Agent** de l'occurrence du procès "come".
Le cas de (8) est tout à fait différent mais, comme dans (7), la valeur aspectuo-temporelle est exclue par le contexte (*of late*). Il faut alors se demander quelle raison peut avoir l'énonciateur de qualifier le 1er argument (ici aussi actant principal) par son état de participation au procès "drop hints". Une analyse de cette notion de procès montre que, comme pour la notion "come", l'actant principal est un Agent. En prédiquant explicitement la qualification du 1er argument, "Jan", par sa fonction d'Agent, l'énonciateur indique que, dans la situation, c'est cette fonction qui est **pertinente**. En d'autres termes, ce n'est pas par hasard, pas sans une intention[12] que Jan a fait, dans le passé récent, des allusions à un éventuel mariage entre elle et Hanson.

III.3.2.

Il ne faudrait cependant pas croire, d'après des exemples comme (7) et (8), que l'état de participation qualifiant le 1er argument soit toujours celui d'un Agent. Considérons la citation suivante :

(9) [Hanson ne veut pas aller à Manchester parce que c'est là qu'il a habité avec Lorna, son ex-femme. Jan, son actuelle compagne, redoute ce voyage pour la même raison. Parker a envoyé un fax à Hanson, toujours pour le presser de venir à Manchester.]
He whisked it out and read it, aware that Jan was watching him, aware also that his expression was giving him away.
(Id. *Ibid.* : 95)

La deuxième forme *be + -ing* de ce passage concerne un verbe renvoyant à un état "give away" = "be revealing". L'actant principal de ce procès, exprimé par le 1er argument *his expression*, n'est donc ni Agent ni même animé : c'est simplement le Siège de l'état. Quelle est donc la raison de l'emploi par l'énonciateur de la forme *be + -ing* ? La valeur aspectuo-temporelle n'est pas, ici, exclue, mais il est difficilement acceptable de dire que c'est cette valeur à elle seule qui motive l'emploi de la forme. Pour comprendre l'autre valeur présente, il suffit de se rappeler que la forme *be + -ing* permet de **qualifier** le 1er argument par la prédication de son état de participation. Or, dans le cas qui nous occupe, cela revient à

---

[11] On pensera, à ce propos, au français *Je suis preneur*, où l'énonciateur se définit explicitement comme l'Agent d'une occurrence non-encore déclenchée de l'action "prendre" (c'est à dire "acheter" en jargon commercial). La traduction en anglais de *Je suis preneur* est *I am buying*.

[12] Cf. la définition de l'Agent : "déclencheur animé-humain ou assimilé d'un processus, qui vise un but en déclenchant celui-ci."

privilégier la pertinence **qualitative** du fait que l'expression de Hanson est révélatrice. On pourrait gloser :

9'. His expression was of the kind that gives one away...

III.4. Valeur de ré-interprétation qualitative

On a donc vu que, de la qualification du 1er argument par son état de participation à l'occurrence, on peut tirer une valeur qui privilégie le qualitatif sur le quantitatif. De là l'emploi de la forme chaque fois qu'il s'agit précisément de fournir une ré-interprétation, c'est à dire une qualification nouvelle par l'énonciateur de l'occurrence.

III.4.1.

La forme *be* + *-ing* dans les propositions en *as if / as though*

En lisant le roman policier dont sont extraites les citations données ici, on est frappé par la relative fréquence des formes *be* + *-ing* dans des subordonnées en *as if / as though*[13].

10. [Il s'agit de la mère d'un petit garçon disparu depuis 5 ans, qui continue à espérer qu'on va le retrouver vivant.]
Everything about her seemed subdued, sombre, more thoughtful, **as if** she were saying, 'Let me have him back, and I'll be good.'
(Id. Ibid. : 65)

11. [Parker examine une photographie avec une attention particulière]
Parker studied it **as if** lifting the image of Gary Maudsley clean off the photographic paper and imprinting it on to the fabric of his own memory.
(Id. Ibid. : 11)

12. [Description du chemin forestier conduisant à l'endroit où a été faite une macabre découverte]
Once there, Parker paused and looked along the length of the path as far as he could see. Bramble and thorn were strewn on the ferns that lay to either side of it, and up ahead it disappeared into darkness. It was almost **as though** the trees were closing ranks, thought Parker, shutting them out, and he scanned the trunks for some sign of light between them.
(Id. Ibid. : 44)

Dans (10), c'est l'attitude de la mère qui est réinterprétée : l'apparence morne et pensive, (qui est un état), est interprétée comme une déclaration. Dans (11), l'événement exprimé par *Parker studied it* a les apparences d'une tentative de la part de celui-ci (Agent) pour s'approprier physiquement l'image. Enfin, dans (12), c'est l'encombrement par des fougères et ronces des espaces entre les arbres et la pénombre qui sont réinterprétés comme un comportement agentif des arbres devenus animés et se déplaçant pour exclure les visiteurs.

Dans les deux dernières citations, on aura remarqué que *as if / as though* introduit une métaphore. La forme *be* + *-ing* est précisément là pour indiquer que cette métaphore constitue de la part de l'énonciateur une ré-interprétation qualitative d'un fait qui a déjà été mentionné autrement. On remarquera d'ailleurs que, dans certains cas, cette ré-interprétation n'est pas le fait de l'énonciateur-narrateur mais de l'un des protagonistes ainsi investi des propriétés d'un énonciateur. Ainsi, dans (12), cette ré-interprétation est celle de Parker, angoissé par ce qu'il sait qu'il trouvera au bout du chemin forestier.

III.4.2.

Les propositions en *as if / though* ne sont pas les seuls cas où la forme *be* + *-ing* indique une ré-interprétation qualitative d'un fait mentionné auparavant

13. [Moranti, marchand d'oiseaux exotiques, rapporte un oiseau mort à Roly, son fournisseur]
'Dead,' said Moranti.

---

[13] Sur 100 pages, on a relevé un total de 106 occurrences de forme *be* + *-ing* dont 8 dans des propositions en *as if / as though*, soit une peu plus de 7,5%.

'You sh-should care for them better.'
'You telling me I don't know how to keep my birds ?'

Ici, ce qui fait l'objet d'une ré-interprétation n'est pas entièrement un élément du contexte : c'est l'acte d'énonciation, implicite, de Roly disant : *'You should care for them better'*.

III.5. Trois problèmes

On ne prétend évidemment pas traiter ici de tous les problèmes soulevés par la forme *be* + *-ing*. Il faut cependant, avant de conclure, aborder trois points susceptibles de susciter des questions.

III.5.1. Le problème de la relation à la Situation

Quand on apprend la valeur de la forme *be* + *-ing* à des élèves, ou que l'on rafraîchit à ce propos la mémoire d'étudiants, l'un des points sur lesquels on attire tout de suite leur attention est l'opposition entre la forme simple, qui peut renvoyer à du générique, et la forme *be* + *-ing* qui ne peut pas avoir cette valeur mais renvoie toujours à une Situation particulière. Et l'on oppose alors des énoncés comme :

14. Mr Sweet is a pastry-cook: he makes cakes.
15. What is Mother doing at the moment? She is making a cake.

La théorie présentée ici peut rendre compte de cette valeur. On a souligné au début de cet exposé que l'état de participation à une occurrence du procès est un état temporaire, c'est-à-dire un procès à bornes hétérogènes. L'on a vu, à propos de la valeur aspectuo-temporelle que prédiquer la qualification du 1er argument par cet état temporaire revient, en conséquence, à ne plus prendre en compte les bornes. Sur le plan strictement temporel, cela signifie que l'énonciateur ne prend plus en compte ce qui permettait de repérer l'état temporaire par rapport à des moments. Cependant, il ne peut se passer de ce repérage puisque l'état de participation en cause est l'état de participation **à une occurrence**. Il s'ensuit que la valeur aspectuo-temporelle ne peut exister sans repérage, contextuel ou situationnel, par rapport à un moment défini par un événement. Au présent, ce moment peut rester implicite : c'est T_0 , le moment de l'énonciation. Dans un récit, l'événement définissant ce moment est mentionné contextuellement, par exemple par *his secretary called* dans (6). Donc le fait que seul l'intérieur de l'intervalle est pris en compte à l'exclusion des bornes rend l'événement ainsi interprété obligatoirement solidaire d'au moins un autre événement définissant un moment commun aux deux événements. Autrement dit, la valeur aspectuo-temporelle de *be* + *-ing* n'est pas interprétable en dehors de la spécification, situationnelle ou contextuelle, de son insertion dans une situation particulière, incluant un moment particulier.

Il en va de même des autres valeurs. Dans (7), la qualification du 1er argument par son rôle d'Agent ne peut être comprise comme concernant un déclenchement à venir qu'en fonction du fait, élément de la Situation d'énonciation, que ce déclenchement n'a pas encore eu lieu. Dans (8) la même qualification signifie que Hanson (énonciateur rapporté) interprète cette initiative de Jan en fonction d'un élément spécifique de la Situation : Jan et Hanson ne sont pas mariés. Dans (9), il n'y aurait pas lieu de considérer l'expression de Hanson comme révélatrice s'il n'y avait pas quelque chose à révéler, à savoir, l'embarras de Hanson à l'idée de retourner à Manchester. Or, cet embarras lui-même n'aurait pas de sens hors de sa relation à un élément de la Situation : Manchester est l'endroit où il a vécu avec son ex-femme. Quant à la valeur de ré-interprétation, elle n'est évidemment possible que parce qu'il y a quelque chose à réinterpréter, l'événement précédemment mentionné autrement, élément de la Situation.

III.5.2. Le problème de la forme *be* + *-ing* au passif

Cette valeur n'est pas très ancienne. Elle date au plus tôt de la fin du 18ème siècle. Prenons un exemple :

16. [Parris, l'ancien professeur de mathématiques de Hanson, a, autrefois, empoisonné sa femme et son arrestation a eu lieu sous les yeux de ses élèves] *He never explained why he did it, and from the moment that he had witnessed him being arrested, Hanson had been seized by the desire to learn what motivated people to kill.*
(Id. *Ibid. :* 101)

Ici, on peut analyser *him being arrested* comme équivalent de *he was being arrested*[14]. Peut-on alors continuer à affirmer que la forme prédique la qualification du référent du 1er argument exprimé par *he* ? Mais par quoi ? Quel est l'état de participation en cause ? Ce n'est plus possible de dire que c'est l'état de participation à une occurrence du procès "arrest" de l'actant principal de ce procès, à savoir l'Agent. En effet, étant donné la passivation, le 1er argument ne renvoie plus à l'actant principal, mais à l'actant secondaire, ici Patient.

On peut alors s'interroger sur le fait que la marque du participe présent soit portée par l'auxiliaire du passif. En termes générativistes, cela est interprété comme l'indice d'un ordre des transformations, la passivation précédant la mise à la forme *be + -ing*. Nous interprèterons à notre tour cette interprétation en disant que cela signifie qu'il y a eu extension de la valeur première de la forme qui concerne le seul actif à une valeur seconde qui concerne les deux diathèses. Dans cette perspective, nous dirons que la forme *be + -ing* exprime, originellement, la prédication de la qualification du 1er argument de l'actif par son état de participation en tant qu'actant principal à une occurrence du procès et, secondairement, la prédication de la qualification de tout 1er argument par son état de participation à une occurrence du procès. Dans le cas du passif, cet état est celui de l'actant auquel renvoie le 1er argument, c'est à dire l'actant secondaire, le Patient dans (16).

L'interprétation ci-dessus prend en compte la forme de ce qui est prédiqué comme attribut du 1er argument dans la forme *be + -ing* passive. En effet, cet attribut n'est pas constitué par le seul participe présent *being* mais par l'ensemble PARTICIPE PRESENT + PARTICIPE PASSE, *being arrested* dans (16). Il faut alors s'interroger sur la signification de l'autre adjectif verbal, le participe passé. Nous faisons l'hypothèse qu'en anglais, cette forme renvoie selon les cas soit à l'état de participation à une occurrence du procès de l'actant secondaire, soit à l'état résultant adjacent à la 2è borne. D'autre part, on peut dire que le participe présent *being* renvoie à l'état de participation du seul actant possible dans la prédication d'un état, le Siège de cet état. On pourra donc dire que, en disant *he was being arrested* l'énonciateur qualifie celui que désigne *he* comme étant dans l'état de participation à l'état de Patient d'une occurrence du procès "arrest". Comme dans les phrases actives, l'énonciateur rapporté, Hanson, présente ainsi ce qui, pour lui, est pertinent en fonction de la situation dans l'occurrence en cause. Ici, ce n'est pas l'événement "arrestation de quelqu'un" en soi, c'est le fait que cette arrestation transformait (Patient) en criminel présumé celui pour qui il avait admiration et respect.

III.5.3. Pertinence et focalisation

On aura remarqué que, pour définir le point de vue particulier de l'énonciateur exprimé par la forme *be + -ing*, on a employé le terme de *pertinence*. Par cette forme, l'énonciateur indique que, pour lui, ce qui est *pertinent*, c'est la qualification de l'actant auquel renvoie le 1er argument par son état de participation à l'occurrence. Que signifie exactement ce terme ? Si l'on se réfère à son emploi par ailleurs en linguistique, par exemple, dans l'expression *trait pertinent* en phonologie, on pourra dire que *pertinent* signifie **"qui a une signification pour quelqu'un"**. En phonologie, ce "quelqu'un", c'est le locuteur lambda à un moment donné. Ici, c'est évidemment l'**énonciateur**.

---

[14] Nous considèrerons le problème résolu à la fois faute de temps et pour ne pas disperser inutilement l'attention.

Ce qui est alors intéressant, c'est qu'on va pouvoir rendre compte des deux aspects de l'anglais dans les mêmes termes : il y a presque 40 ans, TWADDELL avait défini la valeur de la forme *have* + *-en* ou parfait comme **"current relevance"**, c'est à dire, en français, *pertinence actuelle*. On sait que ce qui était présenté comme pertinent dans la Situation d'énonciation, c'était soit l'état résultant d'une occurrence révolue de procès, soit l'occurrence révolue elle-même. Cette définition avait le mérite de faire comprendre que l'aspect, c'est le fait, pour l'énonciateur, d'indiquer **ce qui, pour lui, est significatif.**
Définir la forme *be* + *-ing* comme indiquant que l'énonciateur considère comme pertinente la qualification du référent du 1er argument par son état de participation à l'occurrence reviendra donc à dire que, par cette forme, l'énonciateur indique que c'est cette qualification qui est, pour lui, significative.
On peut alors se demander quel est le rapport entre la pertinence et la focalisation. Ce point, à lui seul, demanderait un long développement. On se contentera ici de dire que, **par les divers procédés de focalisation, l'énonciateur sollicite l'attention du coénonciateur pour qu'il remarque ce que lui, l'énonciateur, considère comme pertinent.**

Conclusion

Ce qui vient d'être exposé était constitué en partie du fruit de réflexions relativement anciennes, en partie de développements récents de ces idées.
Evidemment, la totalité des problèmes est loin d'être résolue. Cependant, on espère avoir mis en évidence trois points :

- 1) Il peut être instructif de ne pas considérer une forme périphrastique comme un bloc indissociable mais de tenter une interprétation "naïve" de sa composition. Ici, l'analyse de la forme comme prédiquant la qualification du 1er argument par le participe présent est pleine d'enseignements.
- 2) L'interprétation par l'énonciateur de l'occurrence selon son propre point de vue peut aller jusqu'à une modification notionnelle : avec la forme *be* + *-ing*, on ne travaille plus sur la notion du procès mais sur la notion d'état de participation soit de l'actant principal soit de l'actant secondaire.
- 3) Il y a un dénominateur commun aux deux aspects de l'anglais actuel, c'est que *aspect* signifie "indication par l'énonciateur de ce qui pour lui est pertinent dans une occurrence de procès."

BRUNOT, Ferdinand, 1966, Histoire de la langue française des origines à nos jours, Tome I, Paris, Armand Colin.
GROUSSIER, Marie-Line, 1998, "Arguments en faveur de l'hypothèse d'un actant principal en anglais et en français", Langues, Vol. 2, n°1 : 30-37.
GROUSSIER Marie-Line et RIVIERE Claude, 1996, Les Mots de la Linguistique, Paris, Ophrys.
HATCHER, Anna, 1951, "The Use of the Progressive Form in English", Language 27 : 254-80.
LAZARD, Gilbert, 1994, L'actance, Paris, P. U. F.
MOSSE, Fernand, 1959, Manuel de l'anglais du moyen-age, II Moyen-anglais, vol.1, Paris, Aubier.
POSNER, Rebecca, 1996, The Romance Languages, Cambridge Language Surveys, Cambridge (UK), C. U. P.
TESNIERE, Lucien, 1959, Eléments de syntaxe structurale, Paris, Klincksieck
VISSER, F. T., 1964-73, An Historical Syntax of the English Language, 3 vols., Leiden, Brill.